



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

**AVIS PUBLIC aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme n° 2007-139**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 15 décembre 2017, le Conseil municipal de la Municipalité de Stukely-Sud a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 256-2017 amendant le plan d'urbanisme n° 2007-139 de la Municipalité de Stukely-Sud ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- D'incorporer les dispositions du règlement no 13-16-1 amendant le schéma d'aménagement révisé, soit principalement :
  - une correction technique des limites municipales adjacentes aux municipalités du Canton de Shefford, Bolton-Ouest et Saint-Étienne-de-Bolton selon les limites des lots rénovés;
  - l'agrandissement de l'affectation mixte (M) à même une partie de l'affectation agro-forestière (AF);
  - l'agrandissement de l'affectation rurale (RUR) à même une partie de l'affectation agro-forestière (AF);
  - l'agrandissement de l'affectation mixte (M) à même une partie de l'affectation rurale (RUR);
  - l'ajustement des délimitations du périmètre urbain selon les limites des lots rénovés;
  - l'ajustement de l'ensemble des délimitations des affectations selon les limites des lots rénovés.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 15 janvier 2018, à 18 h00, à l'hôtel de ville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE STUKELY-SUD, CE 18 DÉCEMBRE 2017.

Guylaine Lafleur

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim